

 <p>RÉGION NORMANDIE</p>	<h2 style="color: #0070C0;">TITRE DE L'AIDE</h2> <p style="color: #0070C0;">Appel à Projets BOOSTER IA : édition 2023</p>	
<p style="color: #0070C0;">Sous réserve de sollicitation de fonds européens</p> 	<h3 style="color: #D9534F;">Thème : Aménagement des territoires</h3>	
	<p style="color: #0070C0;"><b>Objectif stratégique</b></p> <p style="color: #0070C0;"><b>Mission</b></p> <p style="color: #D9534F;"><b>Territoire</b></p> <p style="color: #D9534F;"><b>Type d'aide</b></p>	<p style="color: #0070C0;"><b>POUR UNE ECONOMIE NORMANDE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE ET INNOVANTE</b></p> <p style="color: #0070C0;">Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international</p> <p style="color: #0070C0;">Normandie</p> <p style="color: #0070C0;">Subvention</p>

## CONTEXTE

---

***La numérisation de l'économie et de la société entraîne une production croissante de données dans les territoires. Parallèlement, l'évolution toujours rapide des technologies numériques, l'essor de l'intelligence artificielle, et l'accroissement continu des possibilités offertes par le calcul numérique sont des leviers stratégiques pour les acteurs du territoire : les enjeux sont ceux de la résilience et de l'attractivité territoriale, du dynamisme du développement économique local, du déploiement de services numériques innovants dans une logique durable d'intérêt général et de respect des biens communs.***

La Région Normandie a affirmé son ambition de constituer un écosystème de la donnée, dans sa « Stratégie Numérique Normande » adoptée en octobre 2017.

La Région, dans son rôle fédérateur, associe le plus grand nombre d'acteurs normands au sein de cet écosystème. Les objectifs sont les suivants :

- découvrir, comprendre et agir sur la donnée et sa valorisation par l'intelligence artificielle
- faire émerger, accompagner et expérimenter des projets en prenant appui sur la valorisation des données
- produire des services numériques nouveaux visant à répondre à des problématiques métiers auxquels les acteurs du territoire sont confrontés.

La constitution de cet écosystème prend la forme du consortium DataLab Normandie : laboratoire collaboratif d'innovations dédié à la stratégie de la donnée et aux technologies de l'Intelligence Artificielle. DataLab Normandie, collectif privé / public, est co-piloté par des entreprises productrices du numérique ou utilisatrices, des représentants de la recherche et de l'enseignement supérieur ainsi que des collectivités.

Les enjeux sont aussi ceux de l'articulation entre numérique et durabilité, pour valoriser les

externalités positives de la transition numérique. La Région s'appuie notamment sur sa politique en faveur du numérique, celui-ci pouvant être un vecteur de solutions pour répondre aux enjeux du changement climatique et atténuer ses effets, en particulier par la mobilisation des données et des nouvelles technologies numériques. Il s'agit, à travers la valorisation des données, de soutenir un numérique au service de l'intérêt général, du développement des territoires et de leurs acteurs, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement.

***Cet Appel à Projets vise donc spécifiquement à aider les organisations publiques ou privées à expérimenter dans un univers de confiance les services numériques faisant appel aux technologies de l'Intelligence Artificielle, à développer de nouveaux cas d'usage et à renforcer ainsi les compétences dans ce domaine en Normandie.***

## OBJECTIFS

---

La Région souhaite faciliter le recours aux solutions numériques basées sur l'intelligence artificielle et plus particulièrement :

- Révéler l'innovation par la donnée et favoriser les expérimentations de nouveaux produits, process, services qui ont recours à l'Intelligence artificielle permettant de prototyper et de valider la preuve de concept,
- Exploiter les potentiels de la donnée et des nouvelles technologies pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et de développement,
- Conforter la démarche d'intérêt général du DataLab Normandie en encourageant le partage d'expérience et les collaborations.

## BENEFICIAIRES DE L'AIDE

---

Les bénéficiaires peuvent être :

- Les entreprises
- Les associations
- Les établissements publics ou privés
- Les collectivités locales

Les bénéficiaires doivent être implantés en Normandie et porter un projet de développement de technologies d'intelligence artificielle et de valorisation de la donnée.

Sont visés par cet appel à projets uniquement les travaux collectifs résultant d'un partenariat entre une structure porteuse d'un projet de cas d'usage faisant appel à l'IA et un ou des offreurs de solutions (laboratoires, entreprises, ...) de préférence normands. **Les démarches de développement de solutions en interne sont donc exclues.**

Les bénéficiaires doivent avoir une situation financière saine, être à jour de leurs obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leur sont applicables.

## PROJETS ELIGIBLES

---

Le projet du porteur cible au moins un des enjeux suivants : Territoire intelligent, Santé, Economie d'énergie, Logistique, Aide à la décision stratégie, Maintenance, Exploitation, RH, Services administratifs et financiers, Marketing Communication, Développement commercial, Production, Conception et design, Approvisionnement et gestion des stocks, Service client / SAV, Finance, Gestion et prévention des risques...

La notion d'intérêt général et régional sera appréciée. Le numérique durable est un enjeu clé que le jury considèrera également : **un intérêt particulier sera apporté aux projets relevant de la prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux du numérique.**

La preuve de concept devra être réalisée en trois (3) mois et devra démarrer en 2023.

En cohérence avec le cadre fixé par DataLab Normandie et notamment ses objectifs d'intérêt général, les travaux soutenus dans cet appel à projets doivent contribuer aux communs de la donnée en Normandie. Il est attendu des candidats que leur proposition fasse état des éléments et actions qu'ils sont disposés à mettre à disposition du commun. Ces communs peuvent être constitués de :

- Retours d'expérience sur les projets sous toute forme possible,
- D'outils et de contenus sous toute forme que ce soit, permettant la sensibilisation du plus grand nombre et l'émergence de projets : contenus de sensibilisations, guides méthodologiques, référentiels d'actions, fiches techniques,
- Des données ouvertes permettant l'amélioration du potentiel de tests préprojets et le volume d'open data disponible.

Les porteurs lauréats de Booster IA sont tenus à une obligation de transparence et de *reporting* vis-à-vis de la Région Normandie et du DataLab Normandie.

Ainsi, les porteurs lauréats s'engagent à faire remonter au terme des 3 mois de preuve de concept, les indicateurs d'avancée du projet préalablement présentés dans la candidature. Cette remontée d'indicateurs pourra s'accompagner d'un échange (présentiel ou distanciel). Des points de suivi ultérieurs pourront être organisés pour suivre le développement du projet.

Les porteurs lauréats pourront également être sollicités pour participer à différentes actions (atelier REX, présentation de projet, interview...)

## CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

---

Le projet correspond à la réalisation d'une preuve de concept (de l'audit de faisabilité à la preuve de concept) d'environ 3 mois qui doit permettre de favoriser l'innovation par la donnée.

L'aide régionale prend la forme d'une subvention de 50% du projet plafonnée à 18 500€ HT.

Les membres du DataLab Normandie pourront être sollicités pour émettre un avis et/ou un conseil sur la faisabilité du projet, dans le respect des règles de lutte contre les conflits d'intérêt. Un entretien pourra être proposé en amont du jury et dans ce cadre les membres du DataLab Normandie pourront apporter un éclairage sur la viabilité ainsi que sur les aspects éthiques.

Les aides régionales seront accordées sous forme de subventions.

Les porteurs de projet doivent démontrer que leurs structures sont en capacité de mener le projet dans des conditions organisationnelles et éthiques indispensables et doivent notamment faire état de leur mise en conformité avec le RGPD.

Par ailleurs les entreprises, les associations (réalisant des activités marchandes) doivent remplir les conditions financières suivantes :

- o Les entreprises candidates à l'aide de la Région doivent être à jour de leurs obligations sociales et fiscales,

- Une attestation sur l'honneur indiquant les aides de minimis octroyées et en cours de demande à venir sera à fournir,
- Un calcul du retour sur Investissement (ROI).

Une fois la preuve de concept réalisée, le projet pourra le cas échéant bénéficier des aides complémentaires auprès de la Région ou de son agence de développement économique (AD-Normandie) pour accélérer sa mise en œuvre, selon les dispositifs en vigueur régissant ces aides. Une mise en relation avec les services régionaux pourra être proposée.

Les dépenses éligibles du projet faisant intervenir au moins deux structures normandes :

- Les frais de personnel pour une durée maximale de 3 mois : stagiaires, chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet et à l'exclusion du personnel permanent des établissements publics,
- L'acquisition de matériel informatique nécessaire à la réalisation du projet,
- L'amortissement des instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet et non déjà financés par d'autres fonds publics,
- Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts de services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet,
- Les prestations,
- Les consommables supportés directement du fait du projet.

La campagne de dépôt de demande d'aide est ouverte à compter du 20 avril au 18 juin 2023. Le dépôt des projets peut s'effectuer au fil de l'eau pendant cette période.

## **MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION**

---

La demande doit être formulée sur le portail des aides régionales de la Région Normandie : <https://subventions.normandie.fr>

L'instruction des dossiers est réalisée par la Région (examen des projets, conformité au regard des critères d'éligibilité, sélection...). La qualité du projet sera appréciée par les services instructeurs. Entre le dépôt de la demande de subvention et le passage en commission permanente, les services de la Région se réservent la possibilité de rencontrer les porteurs de projets pour bien cerner le projet. Les membres du DataLab Normandie pourront être sollicités pour la réalisation des entretiens de présentation de projet.

Les critères d'appréciation de la candidature sont les suivants :

- La qualité globale de la proposition : éléments descriptifs et support de présentation
- La faisabilité de la preuve de concept
- L'intégration dans l'intérêt régional et général
- La prise en compte des enjeux de numérique responsable et durable

La décision d'attribution d'un financement est prise par la Commission permanente du Conseil Régional puis notifiée par le Président de Région.

Les modalités de versement de l'aide établies dans le respect du règlement régional des subventions, sont précisées par le courrier de notification ou au travers d'une convention entre la Région et le bénéficiaire.

## **MODALITES DE PAIEMENT**

---

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

## **EN SAVOIR PLUS**

---

Décisions fondatrices :

- Vote de la Stratégie Numérique Normande : AP D 17-10-5
- Vote de l'Accord de consortium DataLab Normandie : CP D 19-12-23
- Vote de l'AAP Booster IA 2020 : CP D20-06-23
- Vote de l'AAP Booster IA 2021 : CP D21-03-22
- Vote de l'AAP Booster IA 2022 : CP D 22-04-23

Contact : Direction de l'Aménagement Numérique / Service Transformation Numérique des Territoires

Claire-Marie CAVACO - 02 31 06 79 07

Responsable du service Transformation Numérique des Territoires

[claire-marie.cavaco@normandie.fr](mailto:claire-marie.cavaco@normandie.fr)

Agnieszka PLES- 02 31 15 13 74

Chargée de projets Territoires Intelligents

[agnieszka.ples@normandie.fr](mailto:agnieszka.ples@normandie.fr)